



Négociations Annuelles Obligatoires

La Direction ne dépasse pas 2%



La Direction a fait ses dernières propositions pour les NAO.
 La CFE-CGC regrette que la barre des 2% ne soit pas dépassée.
 Si l'accord NAO n'est pas signé, la direction restera sur sa position initiale de 1,6 %.

L'ensemble est applicable au 1er avril 2018

NOS PROPOSITIONS		DERNIÈRES PROPOSITIONS DIRECTION
Pour les OATAM (ouvriers, administratifs, techniciens, agents de maîtrise)	- A G de 1,3% - A I de 1,2 %	A G de 1% sans plancher A I de 0,9 % minimum de 20 € ou 1 pt de STIP
Pour les I & C (ingénieurs et cadres)	- A G de 1,3% - A I de 1,2 %	A I de 1,9 % Mise en place d'un plancher d'AI de 30€ pour un ETP, ou 1 pt de STIP.
Continuer l'effort pour l'égalité professionnelle, mais passer à 0,2% en 2018.		0,1 %

MESURES COMPLÉMENTAIRES ACCEPTÉES :

Mise en place d'une commission de suivi NAO et des rémunérations : 2 personnes par organisation syndicale avec suivi des personnes n'ayant pas eu d'augmentation de rémunération depuis 3 ans.

Salaire Minimum Schneider Electric (SMSE) : +0,9% au 1/1/2019

Primes liées aux conditions de travail au 1er avril 2018 : +1%

Ticket Restaurant à 9,05€ au 1er juillet 2018

PERCO : Possibilité de versement volontaire par trimestre à l'étude avec le CPS retraite et coordonnateurs syndicaux à la place d'un versement unique annuel (à compter de Mars 2018)

Bilan de la mise en place de la subrogation (maintien du salaire par l'employeur en cas d'arrêt de travail) : Suivi en commission en mai 2018

Suivi des fonctions secouristes et pompiers : mise en place au 1er septembre 2018 avec évaluation du CHSCT des besoins réels de l'ensemble des sites SEI/SEF en volumes de ces fonctions.

La CFE-CGC signera cet accord bien que nous regrettons que la direction refuse d'instaurer une clause de «revoyure» liée à l'inflation qui risque d'être au-delà des prévisions cette année.